

ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
M. AUBERGER

ARTICLE 2

Dans le dernier alinéa (VII) du c) du 5° de cet article, après les mots :

« premier alinéa »,

insérer les mots :

« du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.